



Déclaration du Secrétaire exécutif de la SADC, S.E. M. Elias M Magosi à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée le 5 juin 2023

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se joint à la commémoration annuelle de la Journée internationale pour la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui tombe le 05 juin 2023. Cette commémoration nous appelle à mettre en œuvre des actions urgentes visant à lutter contre la pêche illégale dans la SADC région. Ces mesures sont entre autres des mécanismes efficaces de surveillance et de contrôle, telles que le suivi des navires, la mise en œuvre de réglementations plus strictes et une collaboration accrue entre les gouvernements et les autres parties prenantes.

Les États membres de la SADC ont l'avantage de travailler sans relâche au renforcement de la coopération visant à lutter contre la pêche illégale, sous l'orientation du Protocole de la SADC portant sur la pêche. Ce protocole est implémenté grâce au travail du Centre de coordination du contrôle et de la surveillance des pêches de la SADC (MCSCC), récemment établi à Maputo (Mozambique), faisant suite à l'entrée en vigueur de la Charte instituant le MCSCC le 08 avril 2023. Le mandat du MCSCC est de coordonner les mesures visant à améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches (SCS) afin de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non règlementée dans la région de la SADC. Le MCSCC coordonne un bon nombre de mesures dont les services régionaux de partage de données et d'informations sur le contrôle et la surveillance des pêches, le registre régional des navires de pêche y compris le système de surveillance. Il supervise également la fourniture de services régionaux en matière de surveillance des pêches, la coordination des observateurs ainsi que les mesures d'appui à l'état du port. Le MCSCC fournit par ailleurs de services d'application de la loi sur la pêche et d'assistance juridique ; et soutient les améliorations de la capacité des systèmes nationaux en matière de contrôle et de surveillance des pêches.

A l'occasion de la commémoration de cette année, le secrétariat de la SADC, en partenariat avec le Fonds mondial pour la nature (WWF), organisera un webinaire au cours duquel, nous présenteront le parcours que la région a dû emprunter en vue de parvenir à la mise en place du MCSCC à Maputo. Nous présenterons en outre les réussites et les défis dans la protection des pêches régionales.

De même, le 05 juin, nous commémorons également la Journée mondiale de l'environnement, dont le thème porte sur les solutions à la pollution plastique (#BeatPlasticPollution). La pollution plastique est l'un des plus grands problèmes liés à l'environnement et ayant un impact considérable sur la santé des écosystèmes

aquatiques de la région de la SADC, et affectant ses ressources halieutiques. Cette situation appelle toutes les parties prenantes des États membres et partenaires de la SADC à travailler ensemble en vue de garantir que toutes les menaces auxquelles sont confrontés nos stocks halieutiques sont traitées au moyen d'une coopération et d'une collaboration intelligente. En travaillant ensemble, nous parviendrons à bâtir un système de pêche durable et à protéger la santé et le bien-être des créatures aquatiques tout en préservant l'équilibre écologique global de notre région.